

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
12 juin 2016

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 1114

présenté par

M. Hammadi, rapporteur général, Mme Corre, rapporteure thématique M. Bies, rapporteur thématique et Mme Chapdelaine, rapporteure thématique

-----  
**ARTICLE 12**

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« ces cas »

les mots :

« les cas prévus aux deux premiers alinéas du présent article ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.